



# Anomalie générique concernant les groupes électrogènes de secours des réacteurs de 900 MWe

David KREMBEL  
Direction des centrales nucléaires  
Adjoint au directeur



## Analyse de la situation

- Site du Tricastin (niveau 2) :
    - tous les diesels des réacteurs 3 et 4 affectés par l'anomalie
    - situation ayant fait l'objet d'une intervention corrective rapide d'EDF (rénovation d'un diesel de secours sur chaque réacteurs précités et du diesel d'ultime secours du site)
  - Autres sites concernés (niveau 1) :
    - disponibilité d'au moins une source non affectée par l'anomalie des coussinets
- ➔ Anomalie nécessitant d'être corrigée, mais ne présentant pas de caractère d'urgence



## Démarches entreprises

- L'ASN a conduit des inspections réactives réalisées le 17 février 2011 sur les sites de Tricastin et de Cruas et le 25 février sur le site de Dampierre
- L'ASN a demandé à EDF de lui transmettre un point régulier des actions de rénovation réalisées
- L'ASN a demandé à l'IRSN d'analyser la stratégie de traitement à court et à long terme d'EDF (expertise en cours) et prendra position sur son acceptabilité





## Information et communication

- Mise en ligne du communiqué de presse sur [www.asn.fr](http://www.asn.fr) le 17 février 2011
- Diffusion sur [www.asn.fr](http://www.asn.fr) d'une note technique explicative le 17 février 2011
- Note d'information aux ministres envoyée le 17 février 2011
- Diffusion sur la plate-forme d'information internet « *NEWS* » de l'AIEA le 18 février 2011
- Diffusion au réseau de la Commission européenne « *EU Clearinghouse* » le 3 mars 2011
- Peu de sollicitations presse (Le Monde, France Bleu Ardèche).